



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bénéficiaires

Question écrite n° 71895

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement les perspectives d'application concrète de l'article L. 351-17 du code du travail qui prévoit des dispositions en l'égard des demandeurs d'emploi refusant une « offre valable d'emploi » (Le Monde - 15 juin 2005). À l'heure où l'on évoque, à juste titre, le code du travail, qui représente 2 600 pages avec 1 500 articles, il paraît opportun que la disposition précitée soit effectivement appliquée.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71895

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2005, page 7628